

COMMUNE



Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 23 Septembre 2025

A R R E T E N° 206/2025
Portant réglementation de la circulation
de la traverse de Sigean le Dimanche 5 Octobre 2025

Le Maire de la Commune de PEYRIAC DE MER , Aude,

VU le code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.2 et L 2213.4,

VU le code de la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 225.1,

CONSIDÉRANT que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie de réglementer la circulation de la traverse de Sigean durant la manifestation 2SEO trail portel des corbières, qui se déroulera le **Dimanche 5 Octobre 2025 de 08h00 à 13h00.**

A R R E T E :

ARTICLE 1 – La circulation et le stationnement de tous véhicules est interdit à la traverse de Sigean le **Dimanche 5 Octobre 2025 de 08h00 à 13h00.**

ARTICLE 2 – Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.


ARTICLE 3 – Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 – les services de gendarmerie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera adressée :

- à M. le Commandant de la Gendarmerie de PORT LA NOUVELLE.

Le Maire,
-certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Admi-
nistratif dans un délai de deux mois à
compter de la présente notification.

Publié ou notifié le

Le Maire
Pour Le Maire
l'Adjoint, Gérard BREEM

Catherine GOUIRY